



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 153 a) de l'ordre du jour provisoire

### **Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

#### **I. Introduction**

1. La recommandation précédente de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 153 a) de l'ordre du jour est énoncée dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/55/534.
2. La Cinquième Commission a examiné la note du Secrétaire général sur la réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents (A/55/650) à sa 37<sup>e</sup> séance, le 12 décembre 2000. Le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/55/SR.37) contient une synthèse des déclarations et observations faites à l'occasion de l'examen de ce point par la Commission.

#### **II. Examen d'un projet de décision proposé par le Président**

3. À la 37<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, le Président a proposé oralement un projet de décision, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix (voir par. 4).

#### **III. Recommandation de la Cinquième Commission**

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

**Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser  
aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents**

L'Assemblée générale :

a) Prend acte de la note du Secrétaire général sur la réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents<sup>1</sup>;

b) Décide de convoquer une réunion du Groupe de travail du suivi de la phase V pendant la période allant du 15 au 26 janvier 2001, afin d'examiner les questions dont la liste sera établie en application des résolutions 54/19 B du 15 juin 2000 et 55/... du ... décembre 2000 de l'Assemblée générale.

---

---

<sup>1</sup> A/55/650.